

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL/BREVET DES MÉTIERS D'ART			
Sujet	Session 2017	Durée : 2 h	Coefficient : 2,5
Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE			
DATE DE L'ÉPREUVE : MARDI 12 SEPTEMBRE 2017 à 9h30			

Le candidat ou la candidate traite obligatoirement les trois parties : histoire, enseignement moral et civique et géographie.

Pour les première et troisième parties, le candidat ou la candidate a le choix entre deux sujets.

	Pages
Première partie Histoire (sujets d'étude) 9 points	2/8 et 3/8
Deuxième partie Enseignement moral et civique (thèmes) 4 points	4/8
Troisième partie Géographie (situations) 7 points	5/8 à 8/8

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef ou à la cheffe de salle.

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Première partie : Histoire

(Sujets d'étude)

Le candidat ou la candidate a le choix entre les deux sujets suivants.

Sujet 1 : la décolonisation et la construction de nouveaux États : Inde et Algérie

Repérer dans le temps et dans l'espace

(3 points)

1) À partir des trois listes ci-dessous, associez chaque événement à l'année et aux acteurs correspondants.

a) Événements : proclamation de l'indépendance de l'Inde ; conférence de Bandung ; assassinat de Gandhi ; marche du sel ; Toussaint rouge : début de la guerre d'Algérie ; accords d'Évian.

b) Années : 1962 ; 1948 ; 1954 ; 1955 ; 1930 ; 1947.

c) Acteur(s) lié(s) à l'événement : un extrémiste hindou ; les nouveaux États indépendants (tiers-monde) ; La France (de Gaulle) ; Gandhi ; FLN (Front de libération nationale) ; Nehru.

Mettre en œuvre les démarches et les connaissances

(6 points)

2) Comparez l'accession à l'indépendance de l'Inde et de l'Algérie.

3) Présentez les défis économiques et politiques auxquels sont confrontées l'Inde et l'Algérie après leur indépendance.

OU

Sujet 2 : le monde depuis le tournant des années 1990

Repérer dans le temps et dans l'espace

(3 points)

1) Recopiez les événements suivants dans l'ordre chronologique puis, pour chacun d'entre eux, précisez l'année où il s'est déroulé.

- a) Attentat du World Trade Center.
- b) Génocide du Rwanda.
- c) Début de l'intervention des États-Unis en Irak.
- d) Réunification de l'Allemagne.

2) Dans la liste ci-dessous, choisissez les deux années clefs de l'effondrement du modèle soviétique et indiquez l'événement correspondant à chacune de ces années.

1989 – 1991 – 2003 – 2005

Mettre en œuvre les démarches et les connaissances

(6 points)

3) Avec la fin de la guerre froide, les années 1990 sont marquées à la fois par des moments d'espoir (progrès de la démocratie...) et des moments de grave instabilité dans le monde (guerres civiles, génocides...).

Choisissez un de ces moments d'espoir et un de ces moments d'instabilité, présentez-les (événement, date, acteurs) et enfin expliquez pourquoi et comment ils ont marqué les années 1990.

4) Les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont été un événement très important : racontez-les (acteurs, lieux et faits) et expliquez pourquoi ils ont suscité beaucoup d'inquiétude et d'émotion dans le monde.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités	
Épreuve E5/E7 : Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : 1709 – FHG HGEC	Page 3 sur 8

Deuxième partie : Enseignement moral et civique (Thèmes)

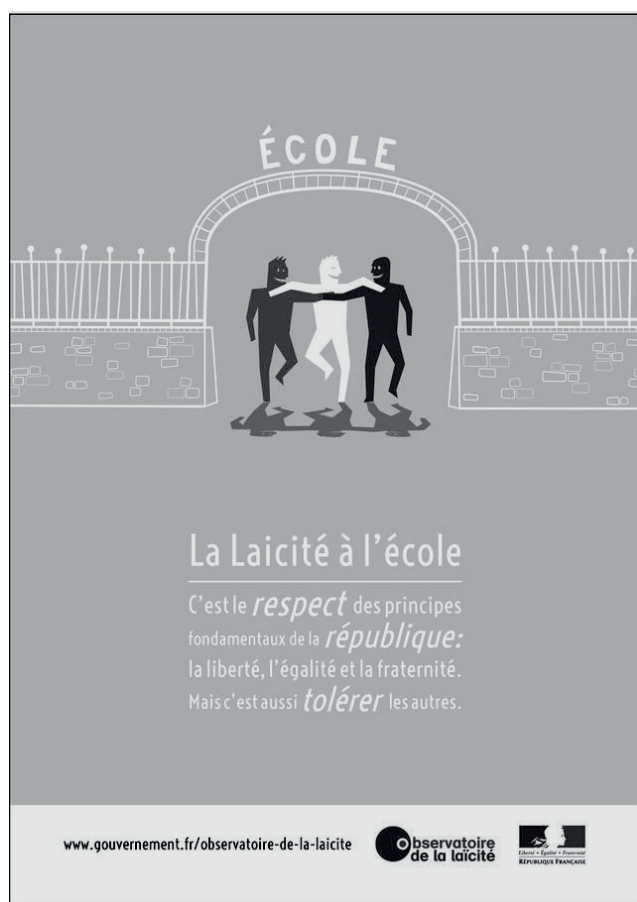
Compétences évaluées :

- Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.
- Mobiliser les connaissances exigibles.
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

Thème : pluralisme des croyances et laïcité

Document : affiches du Prix de la laïcité de la République française de 2015

Des étudiants en troisième année dans une école d'art (école Brassart de Tours) ont participé à un concours portant sur la laïcité, en 2015. Ils ont réalisé plusieurs affiches qui ont obtenu le Prix de la laïcité de la République française.



[Reproduction du texte et précision sur l'affiche de gauche :

- « La laïcité à l'école, c'est le respect des principes fondamentaux de la république : la liberté, l'égalité et la fraternité mais c'est aussi tolérer les autres. »
- les personnages sont en couleur : bleu, blanc, rouge.]

Source : site de l'Observatoire de la laïcité, www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite (consulté le 21/11/2016)

Questions

- 1) Ces affiches portent sur la laïcité : quelle loi définit ce principe en France ?
- 2) Comment chacune de ces affiches montre-t-elle que la laïcité permet le « vivre ensemble » ?
- 3) Vous êtes membre du jury du prix de la laïcité de la République française et devez sélectionner une de ces affiches pour représenter la laïcité à l'école. Laquelle choisiriez-vous ? Pourquoi ?

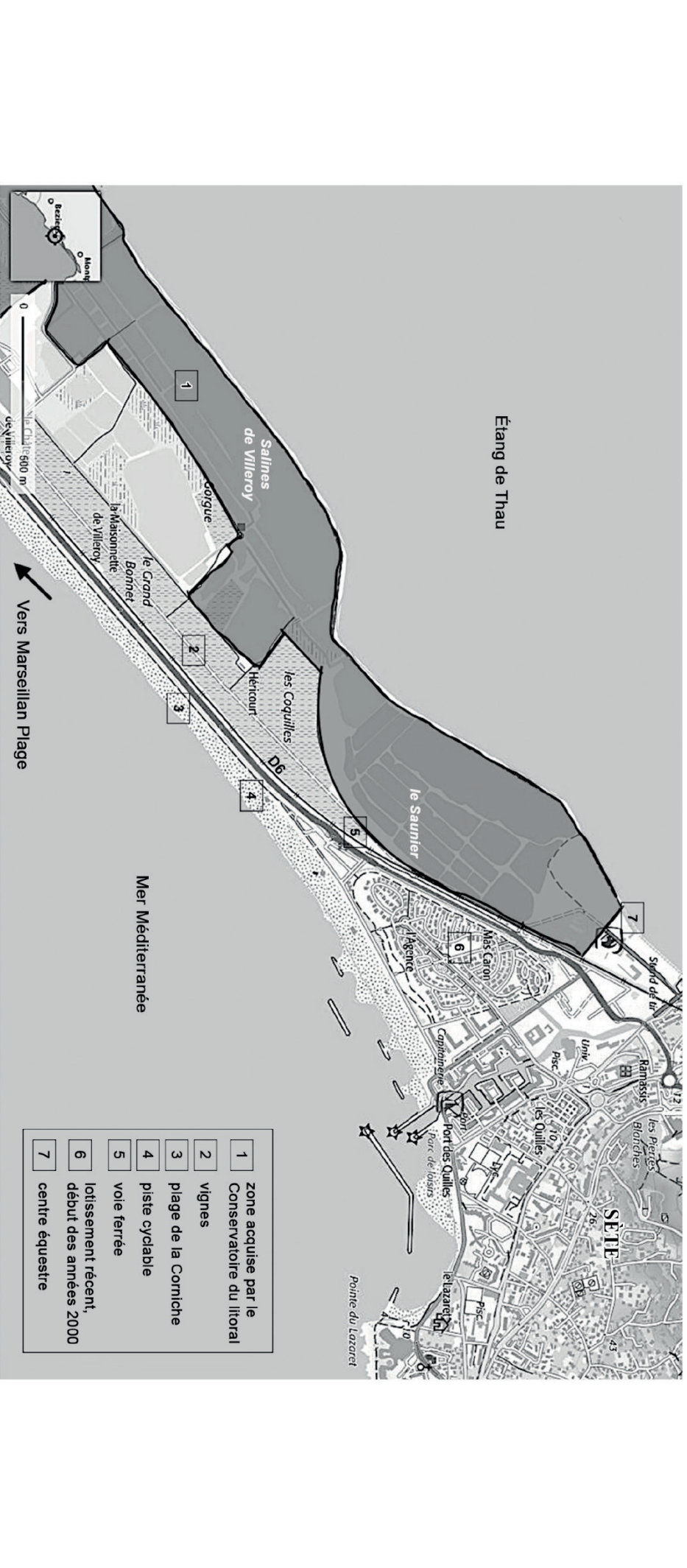
Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités	
Épreuve E5/E7 : Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : 1709 – FHG HGEC	Page 4 sur 8

Troisième partie : Géographie (Situations)

Le candidat ou la candidate a le choix entre les deux sujets suivants.

Sujet 1 : le Conservatoire du littoral

Document 1 : les salins de Villeroy, Sète



Données cartographiques : © Planet Observer, INPN, Conservatoire du littoral, IGN

source : d'après une carte topographique de l'IGN, <http://www.geoportail.gouv.fr> (consulté le 26/01/2016).

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités	
Épreuve E5/E7 : Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : 1709 – FHG HGEC	Page 5 sur 8

Document 2 : article du Muséum national d'histoire naturelle sur les Salins de Villeroy à Sète, le 19 juin 2015

Les salins¹ de Villeroy se situent sur le lido² de l'étang de Thau, entre les villes de Sète au nord-est et Marseillan-Plage au sud-ouest.

Cette ZNIEFF³ s'étend sur plus de 4 kilomètres derrière la plage de la Corniche et les vignobles du Domaine de Listel. Elle se compose des marais salants¹ et du bois de Villeroy.

La proximité du domaine viticole donne un caractère agricole à la zone. La ZNIEFF s'impose au cœur d'un environnement subissant une forte pression d'artificialisation⁴ : urbanisation prégnante (Sète et Marseillan-Plage), nombreux aménagements et voies de communication (voie ferrée et route nationale 112 notamment), fréquentation estivale intense. L'abandon des marais salants date de 1967. Les accès au site ont été maintenus et permettent la fréquentation humaine du site : randonnée pédestre, équestre, en VTT, activités motorisées. [...]

L'intérêt écologique de l'étang de Thau au sein duquel se trouvent les salins et le bois de Villeroy, est reconnu à travers divers classements. La presque totalité du site est propriété du Conservatoire du Littoral (137 hectares correspondant aux salins) assurant ainsi une protection foncière forte. Un plan de gestion est effectif sur le site et permet ainsi d'en assurer une protection et une gestion écologique.

Le principal facteur négatif sur l'évolution du site est le comblement des bassins suite à l'absence d'entretien du réseau hydraulique. Lorsque les bassins sont asséchés, toute la partie nord du salin subit une importante fréquentation en motocross. Cette pratique dégrade les habitats (érosion des îlots de nidification des oiseaux notamment) et perturbe les oiseaux pendant leur reproduction. Certaines digues sont dégradées par les dépôts de matériaux (gravats, béton ferrillé...) ou embroussaillées par la sansouire⁵. Le petit bois et les digues subissent une fréquentation humaine de type randonnée pédestre, cycliste ou équestre qui dérange notamment les oiseaux lors de leur nidification. La conservation du patrimoine des salins implique une gestion hydraulique adaptée à la fois aux espèces de la flore et aux espèces de la faune : mise en eau ponctuelle (notamment à la sortie de l'hiver) permettant le maintien des îlots de nidification [...]. Par ailleurs, il faudra veiller à maintenir la tranquillité du site pour la nidification des oiseaux et à éviter la dégradation des habitats, notamment par l'application de la réglementation sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.

Source : <http://inpn.mnhn.fr> (consulté le 21 novembre 2016).

¹ Salins ou marais salants : terrains proches de la mer dans le Midi où s'opère la cristallisation (fabrication) du sel.

² Lido : cordon littoral en position avancée à l'entrée d'une baie et pouvant isoler une lagune.

³ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique. Une ZNIEFF participe au maintien des grands équilibres naturels, des milieux de vie et des espèces animales et végétales.

⁴ Artificialisation : terme désignant l'urbanisation des espaces (habitat, industries, transports...).

⁵ Sansouire : terme méditerranéen qui désigne des étendues inondables sur lesquelles poussent certaines plantes adaptées au milieu salé.

Questions

1) Localisez la zone acquise par le Conservatoire du littoral. Pourquoi protéger cet espace ? (documents 1 et 2)

2) À l'aide de deux arguments, montrez que le Conservatoire du littoral vise une « gestion écologique » du site. (document 2)

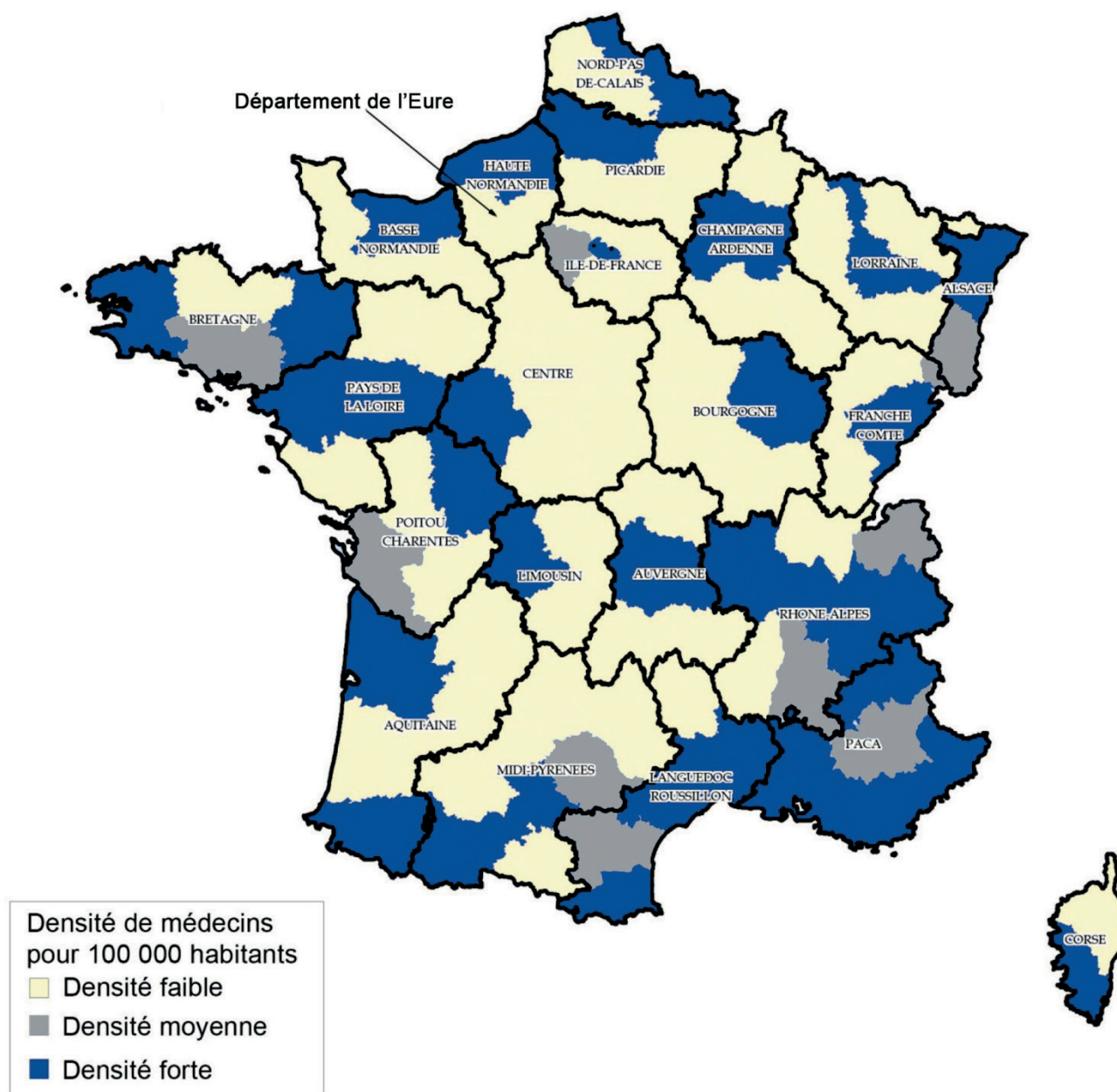
3) Donnez un autre exemple d'espace protégé par le Conservatoire du littoral en précisant sa localisation et les objectifs visés.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités	
Épreuve E5/E7 : Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : 1709 – FHG HGEC	Page 6 sur 8

OU

Sujet 2 : un aménagement dans une communauté de communes

Document 1 : répartition des médecins en activité régulière au 1^{er} janvier 2015



Source : d'après la carte de G. Le Breton-Lerouillois, INSEE, CNOM, 2015.

Document 2: les Maisons de santé pluridisciplinaires dans le département de l'Eure

Les acteurs publics investissent dans les Maisons de santé pluridisciplinaires qui regroupent plusieurs professionnels dans un même lieu. Une politique sur laquelle ils parient pour attirer de nouveaux jeunes praticiens. Explications.

Et deux de plus ! Les Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) de la Communauté de communes Eure Madrie Seine (CCEMS), en service déjà depuis le mois de juillet à Gaillon, et celle de la Communauté de communes d'Étrépagny, ont été inaugurées vendredi et hier.

Communauté de communes, Région, Département, Agence régionale de santé, État, tous étaient mobilisés sur ce dossier, apportant expertise et surtout contribution financière pour les études et la construction des MSP, portées par ailleurs par des professionnels privés. Avec un objectif : attirer de jeunes professionnels de santé dans un département très touché par la désertification médicale.

FAIBLE DENSITÉ

Selon la préfecture, l'Eure se situe au premier rang des départements ayant la plus faible densité médicale, avec 167 médecins pour 100 000 habitants, contre une moyenne nationale de 334 médecins pour 100 000 habitants.

Sept maisons de santé étaient déjà fonctionnelles sur le territoire eurois, à Romilly-sur-Andelle, Val-de-Reuil, Château-sur-Epte, Bourth, Saint-André-de-l'Eure, Corneilles et La Madeleine-de-Nonancourt.

Six d'entre elles ont été financées entre 2011 et 2013 par le Département à hauteur de 1,88 million d'euros, sans compter Étrépagny et Gaillon. « *C'est une problématique majeure et une priorité pour le nouveau président du Département, Sébastien Lecornu (Les Républicains), note Marie Tamarelle-Verhaeghe, vice-présidente en charge du dossier au conseil départemental. Nous allons d'ailleurs financer les études à hauteur de 50 % au lieu des 20 % environ actuels.* »

DONNER ENVIE

Cela suffira-t-il à endiguer la désertification ? « *Plusieurs mesures au niveau de l'État s'y ajoutent : des exonérations d'impôts, des indemnités de logement et de déplacement. Au niveau départemental, nous devons accentuer la communication pour donner envie aux professionnels de venir* », assure Marie Tamarelle-Verhaeghe.

« *Nous subventionnons les projets situés dans les zones classées les plus prioritaires par l'Agence régionale de santé, lorsqu'ils sont solides et portés par des professionnels en fonction des besoins, avec l'aide des Communautés de communes* », explique aussi la Région. Celle-ci a mis 1,9 million d'euros sur la table pour le financement de six maisons de santé sur neuf dans l'Eure (plus 2 million d'euros pour quatre autres en Seine-Maritime).

D'autres projets sont à l'étude et devraient être officialisés avec les prochains contrats de territoire. Une devrait voir le jour à Tillières-sur-Avre. Au Département, on évoque aussi des projets concernant Charleval, Damville et Gisors.

Source : article publié le 08/09/15 sur le site du journal quotidien *Paris-Normandie*, <http://www.paris-normandie.fr> (consulté le 21/11/16).

Questions

- 1) Quel est le problème mis en évidence par la carte ? Montrez que le département de l'Eure constitue un bon exemple de ce problème. (documents 1 et 2)
- 2) Quel est l'intérêt de construire des maisons de santé pluridisciplinaires ? (document 2)
- 3) Pourquoi les maisons de santé pluridisciplinaires sont-elles initiées par les communautés de communes et non par les communes ? Quels autres acteurs apportent une contribution à ces projets ? (document 2)

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités	
Épreuve E5/E7 : Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : 1709 – FHG HGEC	Page 8 sur 8